

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 03 JUILLET 1996 AU TCHAD

Rapport d'observation de

GERDDES-AFRIQUE

Introduction

En vue d'observer les élections du deuxième tour du scrutin présidentiel du 03 juillet 1996 au Tchad, le GERDDES-AFRIQUE a constitué une équipe d'Observateurs Internationaux Africains en provenance des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire ? Mali, Zaïre, Sénégal, Nigéria, Niger, Togo.

Les résultats du 1^{er} tour du scrutin présidentiel ont retenu les deux candidats arrivés en tête, à savoir le Général IDRISS DEBY et le Général WADAL ABDELKADER KAMOUGUE

Le GERDDES-AFRIQUE, fidèle à sa vocation de consolider les processus démocratiques sur le continent a déployé sur toute l'étendue du territoire tchadien 30 (trente) Observateurs Internationaux Africains.

L'objectif poursuivi par le GERDDES-AFRIQUE à travers ces opérations d'observation est de :

- Dissuader la fraude afin de rendre le scrutin crédible
- Contribuer à la transparence des scrutins
- Contribuer au maintien ou à la restauration de la paix sociale propice aux actions de développement.

Observation

Il convient de noter que la phase pré-électorale, nonobstant quelques soubresauts au niveau des acteurs politiques tchadiens, a permis aux deux candidats de mener une campagne électorale, certes terne, mais dans l'ensemble correcte et pacifique.

Les Observateurs Internationaux Africains de GERDDES-AFRIQUE ont observé que :

- L'ouverture des bureaux de vote a eu lieu entre 7 h et 8 h. Certains bureaux de vote ont même ouvert avant 7 h.
- Les listes électorales n'ont pas été affichées dans les bureaux de vote comme le prévoit la loi.
- D'une manière générale, les délégués des candidats étaient présents mais l'on constate à certains endroits que l'un ou l'autre des deux candidats n'était pas représenté.
- L'identification des électeurs sur la base des cartes d'électeurs étaient conforme à la loi mais ne se référait pas toujours au registre électoral souvent inexistant.
- Les matériels électoraux étaient complets dans presque tous les bureaux de vote visités.
- Comme pour le premier tour, le permanganate de potassium a servi d'encre indélébile mais était loin d'être indélébile.

- Le taux de participation était moins élevé qu'au premier tour.
- La sécurité du scrutin était assurée par la présence des forces de l'ordre qui n'était pas toujours discrète.
- Le phénomène du vote des nomades et des personnes déplacées a été constaté dans plusieurs bureaux de vote en des proportions parfois inquiétantes dans les grands centres urbains.
- Les membres des bureaux de vote ont été généralement à la hauteur de leurs tâches. Toutefois, leur formation doit être renforcée.
- D'une manière générale, l'isoloir, bien que de fortune, était bien placé et garantissait le secret du vote. A certains bureaux de vote, les réceptacles prévus pour recueillir les bulletins de vote laissaient voir leur contenu.
- La libre expression de la volonté du suffrage était perceptible dans tous les bureaux de vote.

En Conclusion

- D'une manière générale, le scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité, même si pour des raisons que les observateurs ignorent, quelques arrestations ont été opérées notamment celle du candidat fédéraliste du premier tour.
- Si les insuffisances et les imperfections constatées çà et là ne sont pas de nature à inverser les résultats, il n'en demeure pas moins que le vote des nomades et des personnes déplacées constitue un point noir du scrutin.

Recommandations

Pour l'amélioration des scrutins futurs, les recommandations suivantes sont formulées par GERDDES-AFRIQUE :

- La formation continue des acteurs directs des élections notamment les agents électoraux, les électeurs et les délégués des partis politiques.
- L'acquisition d'une encre véritablement indélébile, testée d'avance.
- L'éducation civique des forces de l'ordre et de sécurité
- L'éducation civique électorale de la population en langues nationales.
- La relecture du code électoral, notamment en ces parties relatives au vote des nomades et des personnes déplacées dont les dispositions présentes constituent légales de fraudes
- L'invitation aux partis politiques à la formation civique électorale de leurs militants et de leurs représentants pour jouer pleinement le rôle d'observateurs permanents dans les bureaux de vote.

Fait à N'Djaména, le 04 juillet 1996

MOUSSA MICHEL TAPSOBA

Secrétaire Chargé des Elections, de la
Médiation et de la Prévention des
Conflits, Chef de Délégation de
GERDDES-AFRIQUE

RAPPORT DE LA MISSION DES ELECTION PRESIDENTIELLES DE JUIN 96 AU TCHAD

Introduction

Il serait important d'entrée de jeu de préciser les différents aspects de la mission qui était initialement prévue pour concevoir avec la cellule de coordination des observateurs un plan de déploiement des observateurs sur le territoire nationale et participer activement à la mission d'observation proprement dite. Mais une fois arrivé sur le terrain les données ont changé, alors il a fallu gérer simultanément l'aspect financier, l'accueil des observateurs, les réservations et les confirmations des billets, et l'exploitation de la voiture de liaison louée par le GERDDES.

La mission a commencé le mercredi 29 Mai 1996 par le premier voyage à destination de N'Djamena la capitale du tchad. Ce voyage a regroupé la majeure partie des GERDDES nationaux de l'Afrique de l'Ouest à savoir la délégation du Bénin (5 personnes), celle de la Côte d'Ivoire (4 personnes), du Burkina Faso (3 personnes), du Niger (3 personnes), du Togo (2 personnes). Cependant on peut signaler l'absence du représentant GERDDES Mali et de celui du GERDDES Ghana, la première due à une information tardive de la disponibilité de son billet à l'agence d'Air Afrique, et la seconde pour avoir été désinformé par l'agence sur le jour du vol pour le Tchad. Les autres délégations sont arrivées le samedi, la première vague dans l'après-midi, constituée d'un représentant du GERDDES Gabon, les camerounais ne sont pas venus, et finalement le soir le GERDDES Centrafrique (4 personnes) et le GERDDES Congo (3 personnes plus 1 GERDDES Bénin). Le nombre définitif des observateurs allait être de 26 personnes.

Nous avons été accueillis par M. Abbo qui représentait le PNUD et certains membres du GERDDES Tchad, M. Abbo nous a installés dans le salon d'honneur et il s'est occupé de toutes les formalités. Ensuite nous avons été

transportés par le car et les voitures du PNUD jusqu'à l'hôtel du Chari. C'est après que le Président du GERDDES AFRIQUE Me Alao nous a souhaité la bienvenue. Par la suite le Président m'a présenté au chauffeur de la voiture liaison louée par le GERDDES afin d'assurer les courses importantes pour l'intérêt commun et le déplacement des observateurs. Après, j'ai fait un état sommaire de l'hébergement avec la réception de l'hôtel (précision du nombre et des numéros de chambres pour toute la délégation GERDDES-AFRIQUE). Enfin cette première journée s'est achevée par la remise au Président des documents de la comptabilité (chéquiers et travellers chèques).

Le Déploiement :

Le plan de déploiement des observateurs sur l'ensemble du territoire national a été un travail fastidieux auquel nous avons pris part avec un premier canevas déjà conçu qui allait inévitablement subir de nombreuses modifications. Nous avons supprimé les noms des personnes qui ne sont pas venues et les avons remplacées par de nouveaux noms. Les localités choisies pour certains de nos observateurs n'étaient pas indiquées par notre calendrier de départ.

Les premiers déploiements se sont déroulés très tôt le samedi matin à la base française pour les départs par avions, et pour les autres destinations accessibles en voiture, les départs ont eu lieu toute la journée du samedi. D'après les informations que nous avons reçues, N'Djamena rural n'était pas très loin de N'Djamena ville ; par conséquent nous avons émis le souhait du départ de certains observateurs le dimanche à la première heure alors que les observateurs nationaux exigeaient de voyager en fin de l'après-midi (dangereux pour des raisons de sécurité) et envisageaient de rentrer le lundi matin. Ces conditions n'étaient pas possibles car un voyage nocturne sur des routes pas toujours bitumées s'avérait dangereux en plus de l'insécurité créée par la tension des élections. Aussi un nombre considérable de nos observateurs rentrait le lundi voilà le premier problème auquel nous avons fait face. Le second problème au

niveau du déploiement est dû au fait que nos propositions à la cellule de coordination n'étaient systématiquement prises en compte où alors tardivement cela a entraîné quelques appréhensions. Les derniers plans de déploiement n'ont été disponibles à temps si bien que nous avons été obligés d'afficher exemplaire sur un tableau afin d'informer le plus grand nombre de personnes, dans le hall de l'hôtel qui était le point de départ. En fin de compte le dimanche 2 juin, tous les observateurs nationaux et internationaux ont pu intégrer une équipe, laquelle a à sa tête un chef d'équipe pour mener à bien la mission d'observation.

Personnellement, je n'ai pas pu réaliser une mission d'observation digne de ce nom, parce que, une fois tout le monde parti, je me suis retrouvé seul. J'ai toutefois pris le risque d'aller dans un bureau de vote, après un accueil froid on m'a fait comprendre que ma présence n'était pas du tout désirée. C'est ainsi que je suis sagement retourné à l'hôtel pour assurer la permanence avec Mouni l'assistante du Président. Ainsi nous avons enregistré les plaintes et irrégularités que la coordination au Pnud nous transmettait au fur et à mesure. Ensuite nous avons accueilli les équipes et les avons installées dans la salle de conférence pour la rédaction des rapports par équipe. Plus tard il y a eu un rapport des observateurs GERDDES et le rapport final de l'ensemble des observateurs.

Aspect Financier

L'aspect financier a occupé une partie importante de la mission, car il va s'en dire que la gestion d'une somme considérable d'argent implique une grande responsabilité. Dans un premier temps il a fallu concevoir un formulaire dans lequel ressortirait l'état des per diem (**Restauration**) avec les noms, les nuitées, les montants et les émargements et en plus une décharge personnelle où chaque observateur se faisait le devoir de remplir correctement. Une fois les voyageurs chèques convertis en liquidité les opérations de paiement s'effectuaient par étape, c'était une tâche pas toujours aisée, les observateurs

sont exigeants. Ils voulaient prendre directement leur perdiem d'un trait alors que la liquidité n'était disponible à tout moment et lorsque c'était le cas il fallait faire une acrobatie pour mettre la main sur tout un chacun.

Quant à l'**Hébergement**, après avoir le point des premières chambres avec le chef d'hébergement, je me suis assuré de la disponibilité des nouvelles chambres pour les délégations qui arriveraient les prochains jours. Ensuite c'était le contrôle et la vérification des différents mouvements pour ceux qui sont allés à l'intérieur du pays. Des modifications des dates de départ pour les Centrafricains (raisons politiques) ont été opérées. De même les journalistes ont prolongé leur séjour afin d'assurer la couverture médiatique. Il en est de même pour quatre observateurs du GERDDES pour assurer la permanence des observateurs internationaux auprès de la cenj pour le décompte final du résultat des élections présidentielles. Le problème de l'hébergement était de savoir si après minuit les chambres pouvaient être considérées comme occupées le jour suivant, nous avons bien entendu défendu cette position pour essayer d'amoinrir les frais, mais les responsables de l'hôtel n'ont pas fait de concessions car leur système est de midi à midi.

Pour la **voiture de liaison**, les bons d'essence se prenaient au Pnud, nous avons pris au total 2 bons de 20 litres, 1 bon de 30 litres et une somme de 10.000 francs CFA pour achat d'essence que le Pnud a remboursée par la suite. Les déplacements étaient la plupart du temps entre l'hôtel, la coordination au Pnud, Air Afrique et l'aéroport. Elle a également servi au déplacement des observateurs pour assurer la permanence à la cenj aussi bien de jour que de nuit. Pour les repas on formait des groupes et la voiture faisait des navettes. La voiture a permis aux journalistes de mener leurs enquêtes, de faire des interview et d'assister à des conférence de presse.

Accueil

Pour l'accueil des observateurs, nous avions à notre disposition le car du Pnud et la voiture de liaison du GERDDES. On installait les observateurs dans le salon d'honneur et on s'occupait des formalités pu nous prenions la direction de l'hôtel.

Lorsqu'une délégation rentrait, on l'accompagnait et c'était l'opération inverse, départ de l'hôtel pour l'aéroport, enregistrement des bagages, formalités et paiement des taxes d'aéroport suivi de leur installation au salon d'honneur.

Réservation

La réservation des billets à Air Afrique imposait une série de déplacements à l'agence pour les informer constamment des changements des départs à notre niveau afin de pouvoir obtenir les confirmations des réservations. Nous avons pu changer l'itinéraire prévu sur certains billets sans incidence financière (la délégation Béninoise qui devait rentrer par Lomé a pu avoir le billet sur Cotonou en passant par Abidjan). La dernière délégation qui devait rentrer le vendredi 7, n'est rentrée finalement que le lundi 10 mais la compagnie a assurée tous les frais (hébergement et nourriture).

Conclusion et recommandations

Ce fut une mission riche en expériences, il y a eu plusieurs cas de figures qui se présentaient et à chaque fois il fallait trouver une solution. La gestion de la nature humaine étant très complexe, chacun avec ses exigences, ses sauts d'humeur et moments de caprices. C'est l'ensemble de ces éléments qu'il a fallu gérer pour essayer dans la mesure du possible de satisfaire tout un chacun, ce qui est pratiquement impossible.

Pour le futur il serait important d'aller en mission avec les documents comptables déjà conçus au siège afin de gagner du temps. Il faudrait aussi

canaliser et discipliner les observateurs pour pouvoir les informer tous et en même temps sur le plan du déploiement, les billets d'avions, leurs perdiem.

Si nous arrivons à appliquer ces quelques mesures, la prochaine mission pourra éviter les ratés du 1^{er} tour, afin d'aboutir à une meilleure organisation digne du prestige dont bénéficie le GERDDES-AFRIQUE.

RAPPORT D'OBSERVATION

Du 25 février au 02 mars 1997, une équipe d'observateurs internationaux du Groupe d'Etudes et de recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES-AFRIQUE) sollicitée par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a participé au siège de ladite commission à N'Djaména au décompte parallèle des fiches des résultats du second tour des élections législatives du 23 février 1997.

L'équipe était composée de

- 1- Nourou Deen MOUNIROU, Béninois, Administrateur d'Action Culturelle, Documentaliste du GERDDES-AFRIQUE
- 2- Candide HOUNKANRIN, Béninois, Administrateur Civil ;
- 3- Edgard COUAO-ZOTTI, Béninois, Journaliste ;
- 4- Valentin ZINCA, Camerounais, Journaliste ;
- 5- Marie-Louise N'GUESSAN, Ivoirienne, Communicateur.

Pour plus d'efficacité, l'équipe s'est scindée en deux groupes :

- Le premier groupe était constitué de : Edgard COUAO-ZOTTI et de Candide HOUNKANRIN.
- Le second groupe était composé de : Marie Louise N'GUESSAN, Valentin ZINCA et de Nourou Deen MOUNIROU.

Les deux groupes se relayaient toutes les six heures. Mais comme les résultats ne tombaient pas qu'à compte gouttes, et pour ne pas rester à tourner les pouces, au 3^e jour de l'observation où les fiches de résultats ont commencé à affluer, les deux groupes ont fusionné et travaillé autant que les résultats étaient disponibles.

La méthode de travail avait consisté à relever les irrégularités que sont : défaut de signatures du président du bureau de vote, et des mandataires des candidats, défaut de total de suffrage en chiffres et en lettres, en lettres puis en chiffres, surcharges et ratures, erreurs de calcul, défaut de dates ou existence de dates différentes.

Des constats faits par l'équipe, il ressort que dans les cinq arrondissements de N'Djaména, environ le quart des fiches de résultats porte deux dates différentes, les résultats en chiffres ne sont pas transcrits en lettres. Les ratures ou surcharges n'ont pas manqué. La plupart des fiches n'ont été signées que par le président du bureau de vote. Aussi, ces signatures sont-elles anonymes, tout comme celles des mandataires des candidats. Tout porte à croire qu'une bonne partie des fiches n'a pas été remplie séance tenante, sur les lieux du scrutin aussitôt après la fermeture des bureaux de vote. Ces remarques et constatations sont également valables pour bon nombre de bureaux de vote de Man, Koumra, Kejabe, Sarh, Béré, Kélo, Gouaou-Gaya, Pala, Benenseyo, Moundo, Bongor,...

Si le défaut de transcription des résultats en lettres peut s'expliquer par le faible niveau d'instruction des agents commis à cette tâche, rien ne peut expliquer le défaut par endroits des résultats en chiffres. Toutefois, aucune erreur n'est relevée sur le total des suffrages exprimés et les suffrages obtenus par chacun des candidats.

Au total, les irrégularités constatées sur l'ensemble des fiches ne sont pas de nature à remettre en cause tout le scrutin. Cependant, elles jettent de doute sur la fiabilité des résultats.

A l'avenir, que les autorités de la CENI veillent à ce que ces irrégularités criardes ne soient point.

Pour l'équipe, a signé

RAPPORT D'OBSERVATION

Dans le cadre du 2^e tour des élections législatives au Tchad, le 23 février 1997, le Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social en Afrique (GERDDES-AFRIQUE) sollicité, a dépêché auprès de la CENI-TCHAD, une équipe de 5 observateurs internationaux comprenant le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Bénin.

Cette équipe qui a travaillé sans désemparer du Mercredi 26 février au Dimanche 2 mars 1997, avait pour mission le suivi des travaux post-électoraux au niveau de la Commission Electorale Nationale Indépendante avant la proclamation par celle-ci des résultats provisoires.

La tâche de l'équipe d'observateurs a consisté essentiellement au décompte parallèle, à la vérification et la relecture minutieuses de toutes les fiches de résultats joints aux procès verbaux transmis à la CENI par tous les bureaux de vote.

La vérification desdites fiches qui vise à l'augmentation de la confiance des électeurs dans le processus électoral porte sur les points suivants.

- 1- Présentation générale de la fiche.
- 2- Date d'établissement de la fiche
- 3- Mention de la signature du Président du bureau de vote
- 4- Mention du nom du Président du bureau de vote en dessous de la signature.
- 5- Mention de la signature, des noms représentants ou délégués des Partis ou candidats.
- 6- Mention des chiffres et leur transcription en lettres.
- 7- Défaut de transcription des totaux en lettres et en chiffres.
- 8- Concordance entre les chiffres et les lettres
- 9- Surcharges avec des nombres différents
 - Totaux erronés
 - Autres observations ou remarques.

L'équipe a passé en revue toutes les fiches de tous les bureaux de vote au fur et à mesure de leur arrivée et de leur traitement par le service informatique de la CENI.

1- Date d'établissement des fiches

Un nombre très impressionnant des fiches près du ¼ pour l'ensemble des bureaux de vote, ne porte pas la mention de la date du jour du scrutin, c'est-à-dire le 23 février 1997.

Toutes par contre portent la date de leur réception à la CENI.

2- Défaut de signature des Présidents des bureaux de vote, défaut du nom du signataire

Un nombre non moins important des fiches n'est pas signé par le Président du bureau. Beaucoup de celles même sont signées ne portent pas le nom du signataire.

- L'équipe des observateurs, face à ce constat s'est informée auprès de l'équipe chargée de la réception des procès verbaux. Il a été notifié à l'équipe des observateurs que certaines des fiches non signées ou non datées ne sont pas jointes aux procès verbaux et ont été établies à partir de ceux-ci, sur place à la CENI.

3- Signature et Nom des Délégués des Partis

Le même constat a été observé ici dans une promotion plus importante. Il semble que les représentants des partis sont autorisés à assister à la réception des procès-verbaux au niveau de la CENI pour suivi des opérations, droit dont ils n'ont pas voulu faire usage.

4- Transcription en lettres des chiffres

Un nombre également important ne porte pas la mention en lettres de différents nombres écrits en chiffres. Il existe même quelques fiches qui ne portent pas au bas le total des suffrages exprimés ni en chiffres ni en lettres.

5- Surcharges et Ratures

On peut noter sur quelques fiches, heureusement un nombre très réduit, des surcharges par la présence de deux nombres différents.

Les ratures observées sont dues au souci d'ordre dans l'inscription des partis en liste.

6- Concordance entre les chiffres et les lettres

Dans l'ensemble, il y a concordance entre les chiffres et les lettres. Les quelques cas observés ne dépassent guère cinq.

7- Calcul erroné

Aucun calcul erroné n'est à signaler. Le total des suffrages exprimés correspond partout à la somme des suffrages obtenus par chacun des partis en compétition. Le total des suffrages exprimés correspond partout à la différence des votants et des bulletins nuls.

8- Autres Remarques

Certaines fiches ont été signées invariablement par tous les membres des bureaux de vote.

D'autres portent comme signature l'empreinte digitale ce qui dénote que le signataire ne sait ni lire ni écrire le français.

Conclusion

En vue de pallier à l'avenir aux insuffisances constatées, insuffisances qui sont essentiellement le fait des agents électoraux, l'équipe suggère les recommandations suivantes :

- Sélection et choix des agents électoraux sachant effectivement lire et écrire le français.
- Renforcement de leur formation au processus électoral : remplissage des procès verbaux et des fiches à l'issue du dépouillement,
- Nécessité pour le Président du Bureau de vote et des délégués des Partis de signer les procès verbaux et les fiches avec mention de leur nom etc...

Malgré ces insuffisances constatées l'équipe note avec beaucoup de bonheur l'inexistence quasi-totale d'erreurs dans le total des suffrages exprimés et des suffrages obtenus par chacun des partis.

Nourou Deen MOUNIROU

RAPPORT D'OBSERVATION

Du 25 février au 02 mars 1997, une équipe d'observateurs internationaux du Groupe d'Etudes et de recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES-AFRIQUE) sollicitée par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a participé au siège de ladite commission à N'Djaména au décompte parallèle des fiches des résultats du second tour des élections législatives du 23 février 1997.

L'équipe était composée de

- 1- Nourou Deen MOUNIROU, Béninois, Administrateur d'Action Culturelle, Documentaliste du GERDDES-AFRIQUE
- 2- Candide HOUNKANRIN, Béninois, Administrateur Civil ;
- 3- Edgard COUAO-ZOTTI, Béninois, Journaliste ;
- 4- Valentin ZINCA, Camerounais, Journaliste ;
- 5- Marie-Louise N'GUESSAN, Ivoirienne, Communicateur.

Pour plus d'efficacité, l'équipe s'est scindée en deux groupes :

- Le premier groupe était constitué de : Edgard COUAO-ZOTTI et de Candide HOUNKANRIN.
- Le second groupe était composé de : Marie Louise N'GUESSAN, Valentin ZINCA et de Nourou Deen MOUNIROU.

Les deux groupes se relayaient toutes les six heures. Mais comme les résultats ne tombaient pas qu'à compte gouttes, et pour ne pas rester à tourner les pouces, au 3^e jour de l'observation où les fiches de résultats ont commencé à affluer, les deux groupes ont fusionné et travaillé autant que les résultats étaient disponibles.

La méthode de travail avait consisté à relever les irrégularités que sont : défaut de signatures du président du bureau de vote, et des mandataires des candidats, défaut de total de suffrage en chiffres et en lettres, en lettres puis en chiffres, surcharges et ratures, erreurs de calcul, défaut de dates ou existence de dates différentes.

Des constats faits par l'équipe, il ressort que dans les cinq arrondissements de N'Djaména, environ le quart des fiches de résultats porte deux dates différentes, les résultats en chiffres ne sont pas transcrits en lettres. Les ratures ou surcharges n'ont pas manqué. La plupart des fiches n'ont été signées que par le président du bureau de vote. Aussi, ces signatures sont-elles anonymes, tout comme celles des mandataires des candidats. Tout porte à croire qu'une bonne partie des fiches n'a pas été remplie séance tenante, sur les lieux du scrutin aussitôt après la fermeture des bureaux de vote. Ces remarques et constatations sont également valables pour bon nombre de bureaux de vote de Man, Koumra, Kejabe, Sarh, Béré, Kélo, Gouaou-Gaya, Pala, Benenseyo, Moundo, Bongor,...

Si le défaut de transcription des résultats en lettres peut s'expliquer par le faible niveau d'instruction des agents commis à cette tâche, rien ne peut expliquer le défaut par endroits des résultats en chiffres. Toutefois, aucune erreur n'est relevée sur le total des suffrages exprimés et les suffrages obtenus par chacun des candidats.

Au total, les irrégularités constatées sur l'ensemble des fiches ne sont pas de nature à remettre en cause tout le scrutin. Cependant, elles jettent de doute sur la fiabilité des résultats.

A l'avenir, que les autorités de la CENI veillent à ce que ces irrégularités criardes ne soient point.

Pour l'équipe, a signé

**RAPPORT DE LA POST-EVALUATION DE
L'OBSERVATION DES ELECTION AU
TCHAD**

INTERVIEWS REALISEES A ABECHE BILTINE ET MOUNDOU

40 personnes ont été interrogées dans ces localités.

Mais très souvent leurs réponses ne correspondent pas aux différentes questions posées pour évaluer l'observation des élections au Tchad.

a. Pensez-vous qu'il y a eu un nombre suffisant d'observateurs qui ont été déployés sur le terrain ?

Totalement 4 (10%)	Très peu 8 (20%)
Partiellement 20 (50%)	Pas du tout.....%

b. Comprenez-vous l'observation des élections ?

- 1- Une activité qui décide de/ou oriente l'issue du scrutin – 4 (10%)
- 2- Un témoignage et une incitation à la bonne conduite – 4 (20%)
- 3- Une activité de légitimation du résultat des élections quelle qu'en soit la qualité – 7 (17,50%)

c. Si vous pensez que la présence des observateurs est utile ?

Oui 13 (32,50%)	Non 26 (65%)
-----------------	--------------

d. Souhaiteriez-vous suivre une formation d'observation d'élections et observer les élections en Afrique

Oui 17 (42,50%)	Non 5 (12,50%)
-----------------	----------------

Leurs rapports d'observation vous ont-ils paru conformes à la réalité ?

- 1- Très conformes – 10 (25%)
- 2- Passablement conformes – 6 (15%)
- 3- Pas du tout conformes – 12 (30%)

Suggestions : Il ressort de cette évaluation des élections au Tchad un constat général sur le nombre insuffisant des observateurs pour la couverture du territoire national. Certains déplorent le manque des moyens mis à la disposition des observateurs, par les Nations-Unies par exemple pour effectuer leur mission dans les bonnes conditions, à l'intérieur du pays il faudrait des voitures 4 x 4 afin d'aller dans les hameaux les plus reculés. Ils souhaitent pour éviter toute précipitation que les observateurs arrivent plus tôt sur les lieux et qu'ils rentrent après la proclamation définitive des résultats. Ils proposent que la CENI donne l'itinéraire des nomades, cela permettrait aux observateurs de les voir en train de voter.

D'autres considèrent que :

- Augmenter le nombre des observateurs
- Promouvoir l'éducation civique intensive
- Approfondir la connaissance des observateurs
- Ne pas admettre des élèves, étudiants ou chômeurs comme observateur car ils ne sont attirés que par les per diem, par conséquent leurs rapports ne peuvent être objectifs de peur de se rayer sur la prochaine liste.

Koufas

Cotonou, le 29 juillet 1996

GA/PT431/96

A son Excellence,

Le Général Idriss DEBY

Président de la République du Tchad

N'Djamena

Objet : Lettre de félicitation

Monsieur le Président,

Au nom des Cadres et Intellectuels Africains réunis au sein du GERDDES-AFRIQUE, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la Présidence de la République du Tchad.

Nous considérons cette élection comme une chance pour l'enracinement de la démocratie dans votre pays et nous osons espérer que le peuple Tchadien s'en prévaudra pour se réconcilier avec lui-même et pour consolider sa démocratie dans la paix sous votre mandat.

Nous savons votre ambition et votre engagement pour le Tchad et sommes convaincus que vous sauriez durer la joie du peuple tchadien ainsi que celle de tous les démocrates africains.

- Plein succès Excellence, Monsieur le Président et
- Vive le Tchad dans sa lutte pour la consolidation de la démocratie.

Me S. A. ALAO

Président

**RAPPORT DE LA POST-EVALUATION DE
L'OBSERVATION DES ELECTION AU
TCHAD**

INTERVIEWS REALISEES A ABECHE BILTINE ET MOUNDOU

40 personnes ont été interrogées dans ces localités.

Mais très souvent leurs réponses ne correspondent pas aux différentes questions posées pour évaluer l'observation des élections au Tchad.

1) Pensez-vous qu'il y a eu un nombre suffisant d'observateurs qui ont été déployés sur le terrain ?

Totalement 4 (10%)	Très peu 8 (20%)
Partiellement 20 (50%)	Pas du tout.....%

2) Comprenez-vous l'observation des élections ?

- 1- Une activité qui décide de/ou oriente l'issue du scrutin – 4 (10%)
- 2- Un témoignage et une incitation à la bonne conduite – 4 (20%)
- 3- Une activité de légitimation du résultat des élections quelle qu'en soit la qualité – 7 (17,50%)

3) Si vous pensez que la présence des observateurs est utile ?

Oui 13 (32,50%)	Non 26 (65%)
-----------------	--------------

4) Souhaiteriez-vous suivre une formation d'observation d'élections et observer les élections en Afrique

Oui 17 (42,50%)	Non 5 (12,50%)
-----------------	----------------

Leurs rapports d'observation vous ont-ils paru conformes à la réalité ?

- 1- Très conformes – 10 (25%)
- 2- Passablement conformes – 6 (15%)
- 3- Pas du tout conformes – 12 (30%)

Suggestions : Il ressort de cette évaluation des élections au Tchad un constat général sur le nombre insuffisant des observateurs pour la couverture du territoire national. Certains déplorent le manque des moyens mis à la disposition des observateurs, par les Nations-Unies par exemple pour effectuer leur mission dans les bonnes conditions, à l'intérieur du pays il faudrait des voitures 4 x 4 afin d'aller dans les hameaux les plus reculés. Ils souhaitent pour éviter toute précipitation que les observateurs arrivent plus tôt sur les lieux et qu'ils rentrent après la proclamation définitive des résultats. Ils proposent que la CENI donne l'itinéraire des nomades, cela permettrait aux observateurs de les voir en train de voter.

D'autres considèrent que :

- Augmenter le nombre des observateurs
- Promouvoir l'éducation civique intensive
- Approfondir la connaissance des observateurs
- Ne pas admettre des élèves, étudiants ou chômeurs comme observateur car ils ne sont attirés que par les per diem, par conséquent leurs rapports ne peuvent être objectifs de peur de se rayer sur la prochaine liste.

RAPPORT D'OBSERVATION

Du 25 février au 02 mars 1997, une équipe d'observateurs internationaux du Groupe d'Etudes et de recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES-AFRIQUE) sollicitée par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a participé au siège de ladite commission à N'Djaména au décompte parallèle des fiches des résultats du second tour des élections législatives du 23 février 1997.

L'équipe était composée de

- 1- Nourou Deen MOUNIROU, Béninois, Administrateur d'Action Culturelle, Documentaliste du GERDDES-AFRIQUE
- 2- Candide HOUNKANRIN, Béninois, Administrateur Civil ;
- 3- Edgard COUAO-ZOTTI, Béninois, Journaliste ;
- 4- Valentin ZINCA, Camerounais, Journaliste ;
- 5- Marie-Louise N'GUESSAN, Ivoirienne, Communicateur.

Pour plus d'efficacité, l'équipe s'est scindée en deux groupes :

- Le premier groupe était constitué de : Edgard COUAO-ZOTTI et de Candide HOUNKANRIN.
- Le second groupe était composé de : Marie Louise N'GUESSAN, Valentin ZINCA et de Nourou Deen MOUNIROU.

Les deux groupes se relayaient toutes les six heures. Mais comme les résultats ne tombaient pas qu'à compte gouttes, et pour ne pas rester à tourner les pouces, au 3^e jour de l'observation où les fiches de résultats ont commencé à

affluer, les deux groupes ont fusionné et travaillé autant que les résultats étaient disponibles.

La méthode de travail avait consisté à relever les irrégularités que sont : défaut de signatures du président du bureau de vote, et des mandataires des candidats, défaut de total de suffrage en chiffres et en lettres, en lettres puis en chiffres, surcharges et ratures, erreurs de calcul, défaut de dates ou existence de dates différentes.

Des constats faits par l'équipe, il ressort que dans les cinq arrondissements de N'Djaména, environ le quart des fiches de résultats porte deux dates différentes, les résultats en chiffres ne sont pas transcrits en lettres. Les ratures ou surcharges n'ont pas manqué. La plupart des fiches n'ont été signées que par le président du bureau de vote. Aussi, ces signatures sont-elles anonymes, tout comme celles des mandataires des candidats. Tout porte à croire qu'une bonne partie des fiches n'a pas été remplie séance tenante, sur les lieux du scrutin aussitôt après la fermeture des bureaux de vote. Ces remarques et constatations sont également valables pour bon nombre de bureaux de vote de Man, Koumra, Kejabe, Sarh, Béré, Kélo, Gouaou-Gaya, Pala, Benenseyo, Moundo, Bongor,...

Si le défaut de transcription des résultats en lettres peut s'expliquer par le faible niveau d'instruction des agents commis à cette tâche, rien ne peut expliquer le défaut par endroits des résultats en chiffres. Toutefois, aucune erreur n'est relevée sur le total des suffrages exprimés et les suffrages obtenus par chacun des candidats.

Au total, les irrégularités constatées sur l'ensemble des fiches ne sont pas de nature à remettre en cause tout le scrutin. Cependant, elles jettent de doute sur la fiabilité des résultats.

A l'avenir, que les autorités de la CENI veillent à ce que ces irrégularités criardes ne soient point.

Pour l'équipe, a signé

**COMMUNIQUE DE PRESSE
DES OBSERVATEURS NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX**

**DU 2^E TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23
FEVRIER 1997 AU TCHAD**

Sous l'égide des Nations Unies, les Observateurs Internationaux de Francophonie, de l'Union Européenne, de la France et du GERDDES-AFRIQUE, ainsi que les Observateurs Nationaux du Tchad ont observé le second tour des élections législatives du 23 février 1997 au Tchad.

La mission d'observation a été réalisée sur la totalité des préfectures où les candidats étaient en ballottage par 46 équipes mixtes d'observateurs nationaux et internationaux qui ont visité plus d'un millier de bureau de vote.

I. ORGANISATION

D'une manière générale, les observateurs ont constaté que le matériel électoral était complet, mais que certains bureaux de vote, des urnes étaient défectueuses et qu'il a manqué des lampes ou du pétrole. Dans quelques rares bureaux, l'encre a fait défaut. Elle n'a pas toujours été bien utilisée.

Les observateurs ont rencontré quelques cas d'isoloirs de fortune ou de bureaux de vote mal situés ; ce qui pose le problème de la sécurité et du secret du vote.

II. DEROULEMENT

La plupart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure prévue ; cependant, quelques retards ont été notés en raison des problèmes logistiques rencontrés par les agents électoraux. De même, tous les bureaux de vote ont fermé à l'heure prévue.

Par ailleurs, les observateurs ont constaté :

- La présence effective des membres des bureaux de vote à leurs postes ainsi que celle des délégués des partis politiques à l'exception de quelques cas,
- Le respect des dispositions de la loi électorale et la bonne maîtrise des opérations électorales par les membres des bureaux de vote et les électeurs.
- L'absence d'affichage de listes électorales dans les lieux prévus par la loi ;
- Un faible taux de participation
- Le calme et la discipline qui ont entouré les opérations de vote à l'exception du 4^e Arrondissement de N'Djaména où les forces de l'ordre ont dû intervenir pour restaurer la sécurité ;
- Les difficultés à trouver des scrutateurs au moment de la clôture du scrutin ont conduit certains bureaux de vote à recouvrir à certains de leurs membres comme scrutateurs
- De même, l'éclairage au moment du dépouillement s'est révélé insuffisant dans la plupart des cas ;
- Une sécurité insuffisante dans l'acheminement des résultats après le dépouillement.

III. CONCLUSION

En vue de palier les insuffisances constatées, les observateurs recommandent l'étude des moyens de sécurisation des résultats après le dépouillement.

Malgré les insuffisances constatées, les observateurs ont noté que depuis le Référendum Constitutionnel, il y a eu un net progrès dans l'organisation et la maîtrise des opérations électorales par la CENI, les agents électoraux et électeurs.

Fait à N'Djaména, le 25 février 1997

Pour le Comité de Coordination composé
Des Nations Unies, de la Francophonie,
De l'Union Européenne, de la France, du
GERDDES-AFRIQUE et des Observateurs
Nationaux.

M. Hamidou DIAWARA

Représentant Résident du PNUD au Tchad
Et Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du système des Nations
Unie.

**ELECTIONS LEGISLATIVES
2^e TOUR DU 23 FEVRIER 1997**

RAIPORT D'OBSERVATION

GERDDES-AFRIQUE

Introduction

Aux fins d'observer le second tour des élections législatives du 23 février 1997 au Tchad, le GERDDES-AFRIQUE a constitué une équipe d'observateurs internationaux africains en provenance des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Niger.

Cette opération entreprise par le GERDDES-AFRIQUE entre dans le cadre de ses actions de consolidation des processus démocratiques sur le continent.

I. OBSERVATION

Les observateurs internationaux africains ont observé que :

- L'ouverture des bureaux de vote a eu lieu entre 7h et 10h. Les retards ont été occasionnés par :
 - La non disponibilité à temps du matériel électoral ;
 - L'arrivée tardive de certains membres des bureaux de vote ;
- Les délégués des partis étaient présents dans les bureaux de vote.

- Le matériel électoral était généralement au complet mais dans certains bureaux, l'on a constaté l'absence de lampe, ce qui a entraîné la fermeture prématurée de bon nombre de ces bureaux de vote.
- Comme pour les scrutins précédents, le bleu de méthylène tenant lieu d'encre indélébile n'est pas indélébile, mal utilisée et quelquefois non disponible.
- La participation reste faible.
- L'amélioration constatée des prestations des agents électoraux et le savoir-faire des électeurs depuis les premières consultations électorales sont remarquables même si les taux de participation sont décroissants depuis le 2^e Tour des Elections présidentielles...
- Aucun élément n'est venu influencer la libre expression du suffrage.
- Les partis politiques ont fait l'effort de se faire représenter dans les bureaux de vote mais la plupart de leurs représentants sont très jeunes.
- Le scrutin a été calme dans l'ensemble, toutefois, quelques incidents ont été notés :
- Au 4^e Arrondissement à N'Djaména (Lycée de la Liberté notamment) il a été noté sur les listes d'émargement plusieurs noms portant le même numéro. Les forces de l'ordre ont dû intervenir au niveau de plusieurs bureaux de vote pour rétablir l'ordre dans cet arrondissement. Un candidat a même été arrêté.

II. CONCLUSION

D'une manière générale, le scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité.

Le GERDDES-Afrique apprécie positivement la bonne organisation des opérations électorales par la CENI.

Le GERDDES-AFRIQUE félicite les partis politiques qui ont fait l'effort de faire observer le scrutin par leurs représentants dans les bureaux de vote, ce qui devrait contribuer progressivement à la transparence du scrutin pour peu qu'ils forment leurs militants à cet effet.

Fait à N'Djaména, le 25 février 1997

Moussa Michel Tapsoba

Chef de la Délégation du GERDDES-AFRIQUE

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES OBSERVATEURS NATIONAUX AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

2^e TOUR – 23 FEVRIER 1997

Les observateurs Nationaux ont constaté à l'occasion du 2^e Tour des Elections Législatives dans certaines régions du pays, ce qui suit :

- La présence effective des membres du bureau de vote ainsi que les délégués ou mandataires des candidats ou des partis conviés au 2^e Tour.
- Une satisfaction générale se dégage en ce qui concerne la compétence acceptable des membres des bureaux de vote et des mandataires ou délégués des partis.
- L'absence totale des affichages des listes électorales
- Le manque de registre électoral, remplacé la plupart des cas, par des fiches d'émargement.

En ce qui concerne le matériel, les observations faites ont démontré le manque de lampes, pétrole, crayon à bille. La présence des urnes défectueuses (sans charnières ou rongées par les termites) ou munies d'un seul cadenas au lieu de deux.

Certains isoloirs, urnes et bureaux de vote sont placés dans des endroits inadéquats (bureau de vote N° 1A et 1B installés dans les locaux du Conseil Sous-préfectoral de l'OF/MPS et de l'UNC/MPS à Kyabé).

Les observateurs ont aussi constaté des votes sans procuration et sans cartes d'électeurs dans certains bureaux de vote à Kyabé et au village Sorgua à Pala.

Dans toute la ville de Kyabé, il y a eu interférence de certains responsables du MPS, du RJ/MPS et d'un Président de parti politique (ART) venus de N'Djaména, à bord d'un véhicule 504 (TCB 6758 B). Ils ont dirigé les opérations de vote dans un bureau ouvert aux "nomades" portant le N° 4466 (Vote des nomades autorisé par Message N° P.22-12-20 ZYB du Président de la Sous-commission CENI de Sarh).

L'on a noté des menaces à l'endroit des membres du bureau de vote N° 45, Carré 6 à Chagoua à N'Djaména par des inconnus.

A signaler aussi la présence des militaires dans les bureaux de vote à Doba (Doba Mbaye 1) et N'Djaména (bureau de vote N° 52 de la Léproserie à Abena).

De manière globale, le taux de participation a été faible s'il est légèrement supérieur à celui du 1^{er} Tour.

En conclusion, les Observateurs estiment que les irrégularités constatées çà et là ne sont pas de nature à remettre totalement en cause le scrutin du 23 février 1997 excepté le cas de Kyabé. Le mérite du succès du scrutin du 23 février 1997 revient à la CENI qui a rectifié beaucoup d'imperfections, aux membres des bureaux de vote et aux mandataires et délégués des candidats ou des partis, mais particulièrement aux électeurs qui ont affiché un calme, une sérénité et une discipline exemplaire lors du déroulement du vote dans toutes les localités.

Toutefois, la CENI aura réellement accompli sa mission lorsqu'elle aura pallié totalement au problème de matériel (moyens roulants) qui ne cesse de se poser à chaque scrutin.

Il nous a été rapporté l'arrestation et la détention de certains candidats et responsables des partis politiques aux 3^e et 4^e Arrondissements de N'Djaména et un membre de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme.

Les Observateurs Nationaux souhaitent des pouvoirs publics que prévale l'esprit de tolérance et que ces responsables soient libérés.

Les Observateurs Nationaux déplorent le manque de collaboration de certains observateurs internationaux pendant le déroulement du scrutin.

Il serait souhaitable que le traitement (perdiem) des Observateurs nationaux soient améliorés par rapport à la mission qui leur est confiée.

Quant aux partis politiques, leur contribution pour la libre expression de la volonté du suffrage aidera le Tchad dans la voie du processus démocratique déjà enclenché.

Fait à N'Djaména, le 25 février 1997

Le Rapporteur

Me Hissène Ngaro

RAPPORT D'OBSERVATION

Dans le cadre du 2^e tour des élections législatives au Tchad, le 23 février 1997, le Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et social en Afrique (GERDDES-AFRIQUE) sollicité, a dépêché auprès de la CENI-TCHAD, une équipe de 5 observateurs internationaux comprenant le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Bénin.

Cette équipe qui a travaillé sans désemparer du Mercredi 26 février au Dimanche 2 mars 1997, avait pour mission le suivi des travaux post-électorales au niveau de la Commission Electorale Nationale Indépendante avant la proclamation par celle-ci des résultats provisoires.

La tâche de l'équipe d'observateurs a consisté essentiellement au décompte parallèle, à la vérification et la relecture minutieuses de toutes les fiches de résultats joints aux procès verbaux transmis à la CENI par tous les bureaux de vote.

La vérification desdites fiches qui vise à l'augmentation de la confiance des électeurs dans le processus électoral porte sur les points suivants.

- 1- Présentation générale de la fiche.
- 2- Date d'établissement de la fiche
- 3- Mention de la signature du Président du bureau de vote
- 4- Mention du nom du Président du bureau de vote en dessous de la signature.
- 5- Mention de la signature, des noms représentants ou délégués des Partis ou candidats.
- 6- Mention des chiffres et leur transcription en lettres.
- 7- Défaut de transcription des totaux en lettres et en chiffres.
- 8- Concordance entre les chiffres et les lettres
- 9- Surcharges avec des nombres différents

- Totaux erronés
- Autres observations ou remarques.

L'équipe a passé en revue toutes les fiches de tous les bureaux de vote au fur et à mesure de leur arrivée et de leur traitement par le service informatique de la CENI.

9- Date d'établissement des fiches

Un nombre très impressionnant des fiches près du ¼ pour l'ensemble des bureaux de vote, ne porte pas la mention de la date du jour du scrutin, c'est-à-dire le 23 février 1997.

Toutes par contre portent la date de leur réception à la CENI.

10- Défaut de signature des Présidents des bureaux de vote, défaut du nom du signataire

Un nombre non moins important des fiches n'est pas signé par le Président du bureau. Beaucoup de celles même sont signées ne portent pas le nom du signataire.

- L'équipe des observateurs, face à ce constat s'est informée auprès de l'équipe chargée de la réception des procès verbaux. Il a été notifié à l'équipe des observateurs que certaines des fiches non signées ou non datées ne sont pas jointes aux procès verbaux et ont été établies à partir de ceux-ci, sur place à la CENI.

11- Signature et Nom des Délégués des Partis

Le même constat a été observé ici dans une promotion plus importante. Il semble que les représentants des partis sont autorisés à assister à la réception

des procès-verbaux au niveau de la CENI pour suivi des opérations, droit dont ils n'ont pas voulu faire usage.

12- **Transcription en lettres des chiffres**

Un nombre également important ne porte pas la mention en lettres de différents nombres écrits en chiffres. Il existe même quelques fiches qui ne portent pas au bas le total des suffrages exprimés ni en chiffres ni en lettres.

13- **Surcharges et Ratures**

On peut noter sur quelques fiches, heureusement un nombre très réduit, des surcharges par la présence de deux nombres différents.

Les ratures observées sont dues au souci d'ordre dans l'inscription des partis en liste.

14- **Concordance entre les chiffres et les lettres**

Dans l'ensemble, il y a concordance entre les chiffres et les lettres. Les quelques cas observés ne dépassent guère cinq.

15- **Calcul erroné**

Aucun calcul erroné n'est à signaler. Le total des suffrages exprimés correspond partout à la somme des suffrages obtenus par chacun des partis en compétition. Le total des suffrages exprimés correspond partout à la différence des votants et des bulletins nuls.

16- **Autres Remarques**

Certaines fiches ont été signées invariablement par tous les membres des bureaux de vote.

D'autres portent comme signature l'empreinte digitale ce qui dénote que le signataire ne sait ni lire ni écrire le français.

Conclusion

En vue de pallier à l'avenir aux insuffisances constatées, insuffisances qui sont essentiellement le fait des agents électoraux, l'équipe suggère les recommandations suivantes :

- Sélection et choix des agents électoraux sachant effectivement lire et écrire le français.
- Renforcement de leur formation au processus électoral : remplissage des procès verbaux et des fiches à l'issue du dépouillement,
- Nécessité pour le Président du Bureau de vote et des délégués des Partis de signer les procès verbaux et les fiches avec mention de leur nom etc...

Malgré ces insuffisances constatées l'équipe note avec beaucoup de bonheur l'inexistence quasi-totale d'erreurs dans le total des suffrages exprimés et des suffrages obtenus par chacun des partis.

Nourou Deen MOUNIROU

De : Afouda Pascaline

A : Me Alao A. Sadikou